REPUBLIQUE FRANCAISE



Département de Mayotte

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 11 août 2020,

Délibération n°27/SIDEVAM976/2020

Nombre de Délégués

En exercice: 34 Présents: 28 Votant: 31 Procurations: 3

Obiet : Attribution de véhicule au Président

L'an deux mille vingt et le onze août, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni en première lecture, sur convocation de son Président ABBALLAH Houssamoudine à Combani.

Etaient Présents:

M. ABDALLAH Houssamoudine, Président du SIDEVAM976

M. Saidy ABDOU OUSSENI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA

M. DJAFFOU Mouhamadi, délégué CADEMA

Mme. MAHAMOUDOU Liza, déléguée CADEMA

Mme. SAINDOU COMBO Nadjati, déléguée CADEMA

M.MOHAMED MROUDJAE Issoufa, délégué 3C0

M. CHANRANI Daoudou, délégué suppléant 3CO

M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, délégué 3CO

Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, déléguée 3C0

Mme. RIDHOI Zainabou, déléguée 3CO

M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, délégué 3C0



Syndicat Intercommunal d'Elimination de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue primaire 97650 Dzoumogné Té'. • 02

69 Fax : 02 69 62 53

et de l'école 62 07 84 -

86 -

PREFECTURE DE MAYOTTE

REQULE 1 7 AOUT 2020

M. NOUDJOUM Madi Assani, délégué 3C0

M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Rifcati OMAR FOUNDI, déléguée Communauté des Communes du Sud

M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Hissani JEAN RENE, déléguée Communauté des Communes du Sud

Mme. Intia ABDALLAH, déléguée Communauté des Communes du Sud

M.Mohamadi Colo SOILIHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud

M.Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Said M'KIDAR, délégué Communauté des Communes du Nord

Mme. Hidaia DJANFAR, déléguée Communauté des Communes du Nord

M. Charafoudine MADI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Sélémani HAMISSI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Mohamadi Ali BACAR, délégué Communauté des Communes du Nord Mme. Anrifia SAIDINA, déléguée Communauté des Communes

du Nord

Etaient absents:

M. SAID-SOUFFOU soula, délégué 3C0

M. Chamssidine MOUSTOIFA, délégué Communauté des es du Nord R.C. L. Commune du Norë) R.C u L

M. Said Issouf IDRISSA, délégué Communauté des Communes du Nord

<u>Procuration</u>:

M.Chams- Eddine Mohamed FAZUL délégué Communauté des Communes de PetiteTerre donne procuration à M. ABDALLAH Houssamoudine.

M, Wildal-Habib ALI HADHURAMI, délégué Communauté des Communes du Sud donne procuration à M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Syndicat Intercommunal d'Elimination de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue primaire 97650 Dzoumogné Té'. • 02

69 Fax • 02 69 62 53

Mme. Salimata MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre donne procuration à M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

et de l'école

620784 86Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants,

Vu l'article L.2123-18-1-1 du CGCT permettant d'attribuer au Président un véhicule ; Vu le rapport '7 ⁰03/2020 relatif à l'attribution du véhicule au Président ; Le Président :

Le Comité syndical

Compte tenu de l'état actuel strictement dégradé du véhicule attribué au Président datant de l'année 2017, les membres du comité syndical prennent acte de cette situation et :

- Décide la vente du véhicule en place

_Autorise l'achat d'un nouveau véhicule à attribuer au Président _ Autorise le Président à entamer les démarches nécessaires

Ont signé sur le registre les membres présents.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 05/08/2020



Fait à Dzoumogné, le 12 août 2020

Syndicat Intercommunal d'Elimination de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue primaire 97650 Dzoumogné Té'. • 02

69 Fax : 02 69 62 53

VAM976,

oudine

M. ABDALLAH Houssam

et de l'école 62 07 84 -

86 -

Syndicat Intercommunal d'Elimination de Valorisation des Déchets de Mayotte976

 ω_{t}